



MUNICIPALITE DE BOURG-EN-LAVAUX

ARBRES PROTEGES

En référence à l'article 21 du règlement d'application de la Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RPLNMS), la Municipalité soumet à affichage la demande de travaux suivants :

District :	LAVAUX-ORON
Lieu-dit ou rue:	Chemin de la Roche 6 - Grandvaux
Parcelle :	5599
Propriétaire :	JOSET Marie-Jeanne
Nature des travaux :	Abattage de 2 frênes et 2 chênes, élagage de 2 chênes
Motifs :	Demande de la propriétaire

Cette demande d'abattage est affichée aux piliers publics pour une durée de 20 jours, soit du 11 avril au 1^{er} mai 2017.

La Municipalité

Cully, le 6 avril 2017.